

Original : Anglais

**PROJET DE RESOLUTION  
DE LA TRENTE-CINQUIEME SESSION  
DU COMCEC**

**(Istanbul, 25-28 novembre 2019)**

La Trente-cinquième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 25-28 novembre 2019 à Istanbul, Turquie ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 14<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 31 mai 2019, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et s'est vivement félicité de la mise en œuvre réussie des Statuts révisés et de la Stratégie adoptée à la Quatrième Conférence Islamique Extraordinaire au Sommet;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Economique du COMCEC en 2009, de la 46<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 34<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les Etats Membres envers l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté à la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à Istanbul, Turquie et à la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet extraordinaire tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah ;

Célébrant le jubilé d'or de l'OCI en 2019 en commémoration du Cinquantenaire de sa création et soulignant les nobles objectifs de l'OCI inscrits dans sa Charte en vue de renforcer la coopération et la solidarité politiques, économiques, commerciales, sociales, culturelles et scientifiques entre ses Pays Membres.

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet Islamique et au Statut du COMCEC, notamment pour servir de forum central permettant aux Etats Membres de débattre des questions économiques et commerciales internationales.

Prenant note des rapports sur l'Etat d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), et l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ;

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, Réunions, ateliers de travail, foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA, l'OAIA et l'INMPI.

### **Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour : Point 2)**

1- **Salue** le Rapport sur l'Etat d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; félicite les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à sa mise en œuvre et **demande** aux Etats Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums pertinents de l'OCI.

3- **Salue** le bon déroulement des réunions des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 34ème Session du COMCEC et **salue également** les travaux de recherche et les perspectives sectorielles

menées par le Bureau de Coordination du COMCEC notamment pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les Etats Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions tenues en février-avril et septembre-novembre 2019.

5- **Invite** les Etats membres concernés à utiliser le système de suivi des politiques du COMCEC, qui a été mis en place par le Bureau de coordination du COMCEC pour le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations de politique ministérielle du COMCEC.

6- **Apprécient** les efforts des Etats membres et des institutions de l'OCI pour la mise en application des recommandations de la Politique Ministérielle du COMCEC, invite tous les Etats membres à tout faire pour la mise en œuvre, autant que possible, des Recommandations et **demande** et prie les Institutions de l'OCI de les appuyer dans ce but, en développant leur capacité et en organisant des formations pour mettre en application les recommandations des Politiques.

7- **Exprime** ses remerciements au SESRIC pour les activités, en particulier les programmes de renforcement des capacités et de formation, contribuant à la mise en œuvre des Recommandations Politique Ministérielles du COMCEC dans les six domaines de la coopération de la Stratégie du COMCEC.

8- **Prenant note** des précieux résultats des projets précédemment financés par le COMCEC depuis 2014, invite les Etats membres à intensifier leurs efforts pour tirer parti des avantages du financement des projets du COMCEC, en particulier en vue de concrétiser les Recommandations Politiques des Ministres.

9- **Bienvenue** à la finalisation de dix-sept projets subventionnés par le financement des projets du COMCEC en 2018 et de vingt-deux nouveaux projets mis en oeuvre dans le cadre du sixième appel à projets en 2019 et **félicitations** également du fait du septième appel lancé en septembre 2019 par le bureau de coordination du COMCEC.

10- **Appelle** les Points Focaux Nationaux ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour assurer l'efficacité de la communication et de la coopération.

11- **Invite** les Etats Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

12- **Encourage** les Etats membres qui se sont inscrits aux groupes de travail du COMCEC à participer activement aux prochaines réunions des groupes de travail concernés.

13- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Pays Membres enregistrés à au moins un Groupe de Travail du COMCEC a atteint les 50 participants, **demande** aux Pays Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

14- **Salue** la tenue de la Septième Réunion Annuelle de Coordination du Groupe de Travail des Points Focaux du COMCEC, organisée par le Bureau de Coordination du COMCEC les 15-17 juillet 2019 à Istanbul, Turquie.

15- **Prend note avec appréciation** du fait que les Etats Membres, à savoir l'Indonésie, la Gambie, le Nigéria et la Turquie, ont déjà mis en place des mécanismes nationaux de coordination pour faciliter la coordination des travaux liés au COMCEC, en particulier la mise en œuvre des résolutions du COMCEC et des recommandations de politique ministérielle au niveau national et encourage les autres Etats Membres à établir des mécanismes similaires à ces fins.

16- **Demande** également aux points focaux des groupes de travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

17- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPE pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie COMCEC.

18- **Réitère** les résolutions pertinentes de la 34<sup>ème</sup> session du COMCEC, **qui soulignent** le rôle du COMCEC dans la coordination générale des activités de l'OCI relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, conformément à son mandat, et **qui soulignent** également le rôle du Bureau de Coordination du COMCEC (COC) dans la réalisation des activités avec les Etats Membres, les Institutions de l'OCI et les autres organisations internationales afin de réaliser les objectifs du COMCEC comme énoncés dans ses Statuts.

19- **Réitère également sa demande** aux Institutions de l'OCI travaillant dans les domaines économique et commercial de poursuivre la coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC, y compris par le biais du Comité de Session, afin de garantir les progrès et la complémentarité dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de l'OCI 2025 : Programme d'action, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

20- **Adopte** les recommandations de la 35<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui s'est tenue les 24-25 avril 2019 à Ankara, Turquie.

21- **Demande** aux Etats Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI dans les domaines de coopération définis par la stratégie COMCEC et **appelle** ces institutions à envoyer des invitations aux Etats Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

### **Mise en œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (Ordre du jour : Point 3)**

22- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'action

23- **Souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Le programme d'action du COMCEC **demande** au Secrétariat général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports d'activité complets sur la situation de la mise en application du programme aux sessions et aux réunions de suivi du COMCEC

24- **Félicite** le Secrétariat général de l'OCI d'avoir organisé la Quatrième Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) à Djeddah, siège de l'OCI, les 3-4 décembre 2018.

25- **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux Etats Membres de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI.

## **Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux Etats Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)**

26- **Prend note** des conclusions soulignées dans le rapport du SESRIC intitulé " Perspectives Economiques de l'OCI 2019 : Mobilisation des ressources financières pour le développement", et reconnaît la précieuse contribution de sa section spéciale à l'identification des mesures pertinentes pour financer le développement économique et la prospérité dans les Etats membres. Considérant que les besoins croissants de développement des Etats membres s'accompagnent rarement des ressources financières nécessaires pour y répondre :

- **Invite** les Etats Membres à prendre en considération l'ensemble des propositions contenues dans le rapport qui peuvent assurer une mobilisation plus effective des ressources financières intérieures et extérieures, y compris de finance Islamique, qui offre un potentiel important pour mitiger la différence d'investissement annuel dans les secteurs socio-économiques pertinents.
- **Exhorte** les Etats Membres de mieux utiliser les Sukuks (lettre de change Islamiques) en tant qu'instrument concerné pour les investissements d'infrastructure de financement à grande échelle dans des domaines comme l'eau et l'assainissement, les transports et l'énergie durable et abordable.
- **Encourage** les Etats Membres à améliorer la gouvernance, administration, les règlements et la distribution transparente et effective des fonds sociaux Islamiques –zakat, sadaqa, qard al-hassan and awqaf – desquels des bénéfices énormes peuvent être atteints dans le soutien du développement et de renforcement socio-économique.
- **Appelle** les Etats Membres à améliorer la coordination entre les divers acteurs nationaux impliqués dans le financement du développement durable, et à s'assurer que les ressources financières disponibles soit mises en meilleures relations avec les stratégies de développement du pays. À cet effet, le développement des Cadres de Financements Nationaux Intégrés et la concentration sur l'aiguillage des ressources financières aux secteurs productifs et à l'éradication de la pauvreté devrait être essentiel.

27- **Confie** au CRSESPI de continuer à suivre les développements économiques mondiaux et leurs implications pour les Etats membres et lui **demande également** de continuer à lui soumettre un rapport à ce propos lors des sessions annuelles du COMCEC.

### **Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)**

28- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce le 7 mars 2019 à Ankara sur le thème « Améliorer la Disponibilité Publique des Informations Douanières dans les Etats Membres de l'OCI », se félicite des recommandations de politiques suivantes :

- Encourager la mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différentes parties prenantes au niveau national.
- Utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la diffusion du commerce, en particulier des informations relatives aux douanes.
- Encourager le développement d'un Système Efficace de Décision Anticipée afin d'améliorer la sécurité et la prévisibilité des opérations douanières
- Promotion de Systèmes intégrés à Guichet Unique et de Portails d'Informations Commerciales pour combiner les fonctions de traitement des transactions des systèmes de Guichet Unique avec un référentiel complet des lois, réglementations, règles et procédures liées au commerce.
- Tirer parti de la coopération internationale et régionale et utiliser les expériences réussies des pays afin de promouvoir la disponibilité des informations commerciales.

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / ..... ..)

29- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 14<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce le 24 octobre 2019 à Ankara sur le thème « Améliorer les Systèmes de Transit Douanier dans les Etats Membres de l'OCI », **se réjouit** des recommandations politiques qui y figurent :

- Concevoir un cadre juridique et procédural approprié pour les administrations douanières nationales, notamment en utilisant les conventions internationales sur les régimes de transit douanier,
- Établissement/développement d'un système électronique efficace d'échange d'informations entre tous les organismes concernés, en particulier entre pays voisins.
- Développer un système efficace de gestion et de contrôle des garanties pour les régimes de transit douanier.

- Simplification des formalités et des exigences documentaires pour faciliter les opérations de transit
- Élaboration de systèmes intégrés de gestion des risques pour gérer et faciliter les procédures douanières de transit
- En assurant une gestion bien coordonnée des frontières en renforçant la coopération entre les différents organismes de contrôle aux frontières et avec les pays voisins, et en désignant un coordonnateur national du transit.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires (c'est-à-dire un programme de partenariat douanes-entreprises) pour promouvoir le partenariat avec le secteur privé lors de l'élaboration des politiques et procédures relatives au transit.

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / .....)

30- **Invite** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le Commerce à assister à la 15<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce qui se tiendra le 2 avril 2020 à Ankara sur le thème « Lignes directrices pour des Comités nationaux Efficaces de Promotion des Échanges dans les Pays Islamiques » et à organiser cette réunion sous le titre « Faciliter le Commerce : Lignes directrices pour l'Amélioration de la Gestion des Frontières Intérieures pour les Etats Membres de l'OCI » et **invite également** les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.

31- **Apprécie** les efforts de l'Indonésie, du Liban, de la Palestine et de l'INMPI pour les projets suivants mis en œuvre avec succès en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Renforcer le Pouvoir de l'Industrie Halal pour Stimuler le Commerce Intra-OCI » mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec cinq autres Etats Membres,
- Le projet intitulé « Soutenir les coopératives pour améliorer leur accès aux marchés de l'OCI » mis en œuvre par le Liban en partenariat avec la Turquie et la Jordanie,
- Le projet intitulé « Introduction de produits d'exportation palestiniens dans certains pays de l'OCI » mis en œuvre par la Palestine en partenariat avec la Jordanie et l'Indonésie,
- Le projet intitulé « Accroître la sensibilisation du public halal dans les Pays de l'OCI » mis en œuvre par le SMIIC en partenariat avec la Turquie et la Malaisie.



32- **Rappelant** la résolution pertinente de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, **appelle** les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour exempter les biens et marchandises Palestiniens des droits de douane, droits et taxes d'effet similaire, sans restrictions quantitatives ou qualitatives, ce qui aurait un effet positif sur le renforcement de la résistance du peuple palestinien sur leur propre territoire et sur les efforts de l'Etat Palestinien pour mettre un terme à l'occupation Israélienne.

33- **Exprime sa gratitude** à la République de Côte d'Ivoire pour l'accueil et au CIDC et au WIEF pour l'organisation de l'atelier sur « Le marketing en ligne pour les femmes d'affaires » du 15 au 18 avril 2019 à Abidjan ;

34- **Se félicite** des offres du Bénin, du Mali et de la Tunisie d'accueillir et du CIDC d'organiser un atelier sur le « marketing en ligne pour les femmes d'affaires » en 2020.

35- **Accueille favorablement** l'offre du Gabon d'organiser une réunion des acheteurs et des vendeurs sur l'industrie du bois à Libreville en 2020, ainsi que le CIDC et la SIFC sous le Programme de Pont du Commerce Arabo-Africain (AATB) de la SIFC.

36- **Salue** l'offre de l'Etat du Koweït d'organiser l'atelier sur le « Marketing en ligne pour les femmes d'affaires » et le Forum des femmes entrepreneurs de l'OCI du 19 au 22 décembre 2019 au Koweït ;

37- **Appelle** les institutions compétentes de l'OCI à organiser des activités de renforcement des capacités et de formation, etc. pour les Etats membres dans le domaine de la facilitation du commerce.

38- **Apprécient** le partage d'expérience entre divers pays membres au cours de la session, en particulier dans les domaines du commerce, des guichets uniques, de la gestion des risques douaniers, etc., **appelle** les pays membres volontaires à apporter une assistance technique aux pays membres dans le besoin dans ces domaines et encourage les Etats membres et les institutions OCI concernés pour soutenir la réalisation des projets concernant la mise en œuvre de l'Accord de Facilitation de Commerce.

*i) TPS -OCI*

39- **Demande** aux Etats membres participants qui ne l'ont pas encore fait, de notifier au Secrétariat du CNC leurs mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

40- **Accueille** favorablement la soumission de listes actualisées des concessions au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la République islamique d'Iran, le Maroc et le Secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au nom de ses six pays membres, à savoir l'Arabie saoudite et le Koweït, Les Emirats Arabes Unis, le Qatar, Bahreïn et Oman.

41- **Demande** aux Etats membres concernés d'accélérer leurs efforts pour la soumission des listes de concessions au Secrétariat du Comité de Négociations Commerciales (CNC) dans le format standard diffusé par le Secrétariat du TNC pour la mise en opération du SPC-OCI au plus tôt.

42- **Demande** aux Etats membres participants, qui ne l'ont pas encore fait, de notifier au secrétariat du CNC leurs mesures internes pertinentes à prendre pour la mise en œuvre des règles d'origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

43- **Salue** la République du Soudan pour l'accueil et le CIDC, le Bureau de Coordination du COMCEC et l'ICCIA pour l'organisation d'un « Atelier régional sur le SPC-OCI et le Système Commercial Multilatéral » à Khartoum les 17-18 décembre 2018 et félicite également la République de Turquie pour l'accueil et le Bureau de Coordination du COMCEC pour l'organisation du séminaire de formation du TPS-OCI pour les autorités compétentes du Cameroun, la Gambie, la Somalie le 18 juillet 2019 à Istanbul, Turquie.

44- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

*ii) Foires Commerciales Islamiques*

45- **Exprime** ses remerciements aux Etats Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- La République de Turquie pour l'organisation et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la « 6<sup>ème</sup> Expo Halal de l'OCI » à Istanbul les 29 novembre et 2 décembre 2018,
- La République de Côte d'Ivoire pour avoir accueilli simultanément à Abidjan, du 7 au 9 décembre 2018, la « 4<sup>ème</sup> Exposition de l'OCI sur la santé » et « L'Exposition Médicale en Côte d'Ivoire »,

- La République d'Irak pour avoir accueilli le 16<sup>ème</sup> Salon du Commerce de l'OCI à Bagdad les 7-13 avril 2019,
- Le Royaume du Maroc pour avoir organisé l'Expo et le Forum sur le transport et la logistique des Etats Membres de l'OCI parallèlement à LogisMed 2019 à Casablanca les 9-11 avril 2019 ;

46- **Prend note** que l'Expo Mondiale « EXPO 2020 Dubaï » aura lieu aux Emirats Arabes Unis à Dubaï, de novembre 2020 à avril 2021 et il **invite** les institutions de l'OCI à participer activement à l'événement.

47- **Salue** l'offre des Etats Membres suivants d'organiser des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2019-2020 et demande aux Etats Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République de Turquie accueillera à Istanbul la « 7<sup>ème</sup> Exposition Halal de l'OCI » du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 et la « 8<sup>ème</sup> Exposition Halal de l'OCI » du 26 au 29 novembre 2020 en coordination avec le SMIC,
- L'Etat du Koweït accueillera « l'Edition Exceptionnelle de l'exposition sur le tourisme, l'artisanat et la décoration intérieure des Etats Membres de l'OCI » au Koweït du 18 au 23 décembre 2019,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera la « 11<sup>ème</sup> Exposition des Industries Agro-Alimentaires des Etats Membres de l'OCI », à Djeddah, mars / avril 2020,
- La République du Sénégal accueillera la 18<sup>ème</sup> Exposition sur la Santé de l'OCI à Dakar les 18 et 20 Juin 2020 ainsi que la « 17<sup>ème</sup> Foire de Commerce OCI » en 2020,
- La République Islamique du Pakistan accueillera la 18<sup>ème</sup> Foire de Commerce OCI en 2022.

48- **Appelle** le SICF à diffuser le calendrier des activités en avance en utilisant toutes les chaînes de manière efficace afin d'assurer une plus grande participation active du secteur privé des pays membres.

49- **Réitère** sa demande envers les Etats Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

50- **Réitère** également sa demande envers le CIDC pour qu'il continue d'organiser ses foires sectorielles spécifiques en collaboration avec les Etats Membres et qu'il soumette régulièrement des rapports sur l'Etat d'avancement des foires lors des Sessions du COMCEC.

51- **Prend note** avec satisfaction de l'invitation de la Malaisie à la 17ème édition du Salon international du halal de Malaisie (MIHAS) qui se tiendra du 1er au 4 avril 2020 à Kuala Lumpur (Malaisie) et invite les Etats Membres à participer activement à cet événement.

*iii) Assistance Technique liée à l'OMC*

52- **Exprime** ses remerciements et son appréciation au Groupe de la BID et au CIDC pour avoir organisé des cours de formation et des séminaires liés à l'OMC à l'intention des Etats Membres.

53- **Appelle** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux Etats Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les Etats Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **demande** à la BID et au CIDC de mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

54- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC à aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

55- **Appelle également** les Pays membres et les institutions pertinentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Pays membres qui ont besoin d'une assistance technique sur les pratiques de facilitation du commerce en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce.

56- **Exprime** sa gratitude au Royaume du Maroc pour son accueil et au CIDC et au Groupe de la BID pour l'organisation d'un atelier sur la onzième Conférence ministérielle post-OMC (MC11) à Casablanca les 26-27 juin 2019.

*iv) Activités de Financement du Commerce*

57- **Apprécie** les activités de financement, de promotion et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les Etats Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

58- **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création en 2008 et jusqu'à présent US\$ 49,4 milliards et US\$ 39,8 milliards respectivement, et le total de leurs approbations et décaissements en 2018 ont atteint US\$ 5,2 milliards et US\$ 4,6 milliards respectivement.

59- **Salue** les efforts de la SIFC dans le financement des PME et des Etats Membres les Moins Avancés, et prend note de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

60- **Invite** les Etats Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et SIACE), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

61- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la SIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les Etats arabes (AFTIAS), le Programme des Ponts de Commerce Arabo-Africain (AATB), le Fonds de développement du commerce et le Programme pour les PME d'Afrique de l'Ouest afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités de la SIFC.

62- **Prend note** des efforts déployés par la SIFC pour mettre en œuvre des programmes de solutions commerciales intégrées, notamment le Programme indonésien de mise en valeur du café, le Programme de liaison inversée pour la Guinée, le Programme du pont du coton, le Programme pour le développement du secteur des dattes dans la région de la Médina, le Programme pour l'évaluation rapide du commerce électronique en Iraq, le Programme gambien de réduction des aflatoxines et divers programmes pour la Tunisie, le Bangladesh, le Pakistan, les pays CEI, l'Afghanistan, le Burkina Faso, les Comores et Djibouti.

63- **Prend également note** des efforts déployés par la SIFC pour la diversification des Instruments Financiers Islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Islamique dans les forums internationaux.

64- **Félicite** la SIFC pour la confirmation de la Nomination de Notation de Crédit par Moody's, une notation d'émetteur à long terme d'A1 reflétant la position forte de capital

de la SIFC, les scénarios d'exploitation modérée, les politiques adéquates de gestion de liquidités, et **félicite** également pour sa 12<sup>ème</sup> année consécutive de notation Aa3 de Moody's, ce qui confirme également la durabilité financière des opérations de la SIFC.

65- **Prend note** du Programme de Renforcement des Capacités de haut niveau fourni par la SIFC aux pays de la CEI et à l'Afghanistan sur la Finance Islamique, dans le cadre des Programmes d'Assistance Technique liée au commerce fournis aux Pays Membres, et **appelle** les institutions de l'OCI concernées à se joindre à ces efforts et à les soutenir.

66- **Prend note** des efforts de la SIACE en tant que seule société multilatérale d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.

67- **Félicitant** la ICIEC pour son 25<sup>ème</sup> anniversaire en tant que société multilatérale unique fournissant des services Takaful d'assurance-crédit et d'assurance investissement parmi les pays membres de l'OCI, reconnaît le rôle de la SIACE dans le soutien de 8,5 milliards de dollars d'affaires intra-OCI impliquant 35 pays avec une approbation cumulative en assurance depuis sa création en 1994 qui a atteint 41,5 milliards de dollars à fin 2018, avec des affaires assurées dépassant 52 milliards de dollars.

68- **Recommande** la SIACE pour les deux prix prestigieux reçus lors des récents Project Finance International Awards qui est l'un des événements les plus distingués qui réunit l'industrie mondiale du financement de projets pour célébrer l'excellence.

69- **Prend note** du lancement de la nouvelle édition du Rapport annuel sur l'efficacité du développement (ADER) qui englobe les résultats de la SIACE au cours des 25 dernières années.

70- **Se félicite** de l'arrangement mutuel entre le Groupe de la BID, en particulier la SIACE et le SESRIC concernant l'allocation par le SESRIC de l'espace et d'autres ressources pertinentes pour les instruments techniques du programme de la Business Intelligence de l'OCI.

71- **Prend note** du rapport préparé par la SIACE sur le programme de Business Intelligence de l'OCI et demande à la SIACE et au SESRIC d'achever au plus tôt les préparatifs techniques pour le lancement du programme.

72- **Demande également** à l'ICIEC, en coopération avec le SESRIC, de mener une enquête pour évaluer les systèmes de partage d'informations de crédit et de données commerciales des Pays Membres afin de garantir la mise en œuvre du Programme conformément aux priorités et aux réglementations des Pays Membres.

*v) Les Activités Commerciales de l'INMPI*

73- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des Etats Membres.

74- **Invite** les Etats membres à devenir membres de l'SMIIC et à participer activement à ses comités techniques (CT), conseils de métrologie et d'accréditation.

75- **Accueille** favorablement la République d'Indonésie et l'Etat du Koweït en tant que nouveaux membres et la Fédération de Russie en tant qu'observateur auprès du SMIIC, ce qui porte à 39 le nombre d'Etats membres de la SMIIC et à 3 observateurs et **invite** les Etats membres concernés à devenir membres de SMIIC et participer activement à ses comités techniques, conseils de métrologie et d'accréditation.

76- **Exprime ses remerciements** à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **invite** les Etats Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC - Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

77- **Invite** les Etats Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les Etats Membres, et **invite** les Etats Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.

78- **Exprime** sa gratitude à la République de Turquie pour l'accueil et au SMIIC pour la coordination de l'organisation du Sommet Halal Mondial (WHS) du 29 novembre au 2 décembre 2018 à Istanbul, sur le thème « Vie Halal et saine : Sensibilisation et durabilité » en coordination avec le CIDC et appelle les Etats membres à participer au 5<sup>ème</sup> Sommet Halal mondial qui se tiendra du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 sous les auspices de la Présidence de la République de Turquie.

79- **Rappelant** la résolution pertinente de la 46<sup>ème</sup> réunion du CFM, se félicite des efforts déployés par le Conseil de métrologie du SMIIC pour la création d'un centre de métrologie d'excellence pour les pays Islamiques

**Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour: Point 6)**

80- **Prend note** des efforts déployés par l'ICCIA pour organiser des forums, des programmes de formation, des réunions interentreprises, des séminaires et des ateliers afin de renforcer le rôle du secteur privé dans l'extension de son réseau et ses opportunités d'échanges et d'investissement.

81- **Encourage** les chambres de commerce des Etats membres à participer activement aux activités de l'ICCIA.

82- **Prend note avec appréciation** des efforts de l'ICD, qui travaille efficacement dans les projets de financement de secteur privé dans les Pays Membres.

- Atelier sur la « Promotion de la croissance verte et de la technologie dans le domaine de l'eau alimentaire et de l'énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités » à Karachi, Pakistan, du 2 au 4 décembre 2019
- Atelier sur la diffusion du modèle de banque familiale dans les pays du G-5 Sahel, Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite - 19 - 20 janvier 2020
- Le 10<sup>ème</sup> Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra aux Emirats Arabes Unis en 2020,
- Des ateliers/programmes de formation spécialisés se tiendront en 2020 sur la promotion des industries familiales par le biais des PME ; l'expansion des entreprises existantes par le développement des compétences et l'exploration de destinations pour le tourisme de santé ; des ateliers sur les produits stratégiques ; un programme de formation sur la transformation numérique en 2020.
- Forum sur « Investir dans l'économie numérique », Amman, Jordanie, 5-6 avril 2020,
- Forum sur l'artisanat traditionnel, Royaume du Maroc, 2020
- Forum sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, 2020

83- **Rappelant** les résolutions concernées du COMCEC, du Conseil des Ministres Etrangers et de la décision concernée de la 35<sup>ème</sup> Réunion de l'Assemblée Générale de l'ICCIA pour l'approbation des Statuts du Centre d'Arbitrage de l'OCI, il **se félicite** du progrès dans la mise en opération du Centre à Istanbul affilié à l'ICCIA et **demande** aux Pays Membres d'encourager leurs Chambres à participer activement dans les activités du Centre d'Arbitrage.



84- **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la « Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé » les 8 et 9 décembre 2019 à Istanbul, Turquie en collaboration avec le Secrétariat général et le Groupe de la BID et appelle les Etats Membres à participer activement à cet événement important.

85- **Accueille** et **applaudit** la création du centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul avec la signature de l'accord de pays hôte conclu entre la République de Turquie et l'ICCIA après les efforts intensifs de l'ICCIA et du TOBB sous l'égide du COMCEC.

### ***Le Développement du Financement du Secteur Privé***

86- **Prend note avec appréciation** des efforts de la CIM, qui travaille efficacement au financement de projets du secteur privé dans les pays membres.

87- **Prend note avec satisfaction** du fait que les approbations et décaissements cumulés de la CIM au titre du financement du secteur privé ont atteint, depuis sa création en 1999 jusqu'à la fin de 2018, 6,4 et 3,2 milliards de dollars américains.

88- **Demande** à la DIC de soumettre régulièrement des rapports détaillés sur ses efforts en matière de financement du secteur privé aux sessions ministérielles du COMCEC et aux réunions du Comité de suivi sous un point subsidiaire distinct intitulé « Financement du développement du secteur privé ».

### **Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour : Point 7)**

89- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur le transport et les communications tenue le 21 mars 2019 à Ankara, Turquie, sur le thème « Améliorer l'évaluation des projets de transport dans les pays membres de l'OCI », se félicite de ses recommandations politiques suivantes :

- Concevoir un cadre systématique pour l'évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées.
- Développer/Améliorer les manuels et les directives pour assurer une évaluation efficace et harmonisée des projets de transport et pour une mise en œuvre efficace des évaluations existantes.
- Appliquer les évaluations de projets de transport comme partie principale d'un cycle de projet complet et utiliser des données/informations de qualité, ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet(s) précédent(s).

- Encourager le renforcement de la capacité d'évaluation de projet d'amélioration de transport par le biais d'un système de certification officielle des compétences, d'échange d'expériences, de programmes de formation, de séminaires, de conférences et d'ateliers de travail, etc.

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / .....)

90- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 14<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le transport et les communications le 3 octobre 2019 à Ankara, Turquie, sur le thème « Gestion des risques dans les projets PPP de transport dans les pays membres de l'OCI », **salue** ses recommandations politiques :

- Encourager le développement et l'amélioration du cadre juridique par l'adoption d'une législation adaptée aux PPP.
- Attribuer des responsabilités claires pour la gestion des PPP tout au long de leur cycle de vie et créer/renforcer une unité/service au sein du gouvernement à cette fin.
- Soutenir l'utilisation d'outils techniques appropriés, d'analyses, etc., et le développement d'une base de données et de compétences solides pour minimiser les risques pendant la mise en œuvre des projets PPP.
- Élaboration/amélioration des lignes directrices et des listes de contrôle en matière de gestion des risques en vue d'améliorer la mise en œuvre des projets PPP

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / .....)

91- **Appelle** à tous les Etats membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications à participer activement à la 15<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur le transport et les communications qui se tiendra le 5 mars 2020 sur le thème « La tarification des infrastructures de transport dans les Etats membres », ainsi qu'à sa 16<sup>ème</sup> réunion sur le thème « Les impacts économiques et sociaux des infrastructures de transport: Une vue d'ensemble des Etats membres de l'OCI » et **appelle également** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications.

92- **Salue** les efforts de la Gambie, de l'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants mis en œuvre avec succès en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC

- Le projet intitulé « Amélioration des capacités humaines et institutionnelles pour un système intégré de gestion des bases de données dans les pays de l'OCI » mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal, le Nigéria et la Turquie.

- Le projet intitulé « Accroître le transport et le commerce maritimes dans le cadre du SPC-OCI » mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec Oman, Qatar, Pakistan et Turquie.
- Le projet intitulé « Reconstruction de l'ancienne ligne ferroviaire ottomane Hejaz - Phase 2 », mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec l'Egypte et la Turquie.

93- **Salue** les efforts du SESRIC dans l'organisation des activités suivantes de renforcement des capacités dans le domaine des transports et des communications :

- Atelier régional sur les "Paiements électroniques des services postaux" qui s'est tenu du 26 au 28 février 2019 à Tunis, Tunisie,
- Formation sur "Philatélie et coupon-réponse international" tenue du 16 au 18 avril 2019 à Tunis, Tunisie.

94 - **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan, **demande** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les Etats Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

95- **Souligne** l'importance des projets d'infrastructure de transport pour le développement de l'intégration régionale entre les Pays Membres, **appelle** les institutions de l'OCI concernées à organiser des activités de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des transports, en particulier des infrastructures de transport.

96- **Prend note avec satisfaction** des efforts déployés par la BID pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales, en particulier du lancement prévu de la Politique et Stratégie de Coopération et d'Intégration Régionales (RCI); et **appelle** par conséquent la BID à organiser des ateliers de sensibilisation des Etats Membres sur la stratégie de RCI et ses éventuels effets positifs.

97- **Invite également** la BID, au sein de RCI, à accorder toute l'attention voulue aux infrastructures transfrontalières ainsi qu'à d'autres projets de connectivité afin de renforcer les échanges commerciaux et économiques intra-OCI entre les Pays Membres.

## **Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 8)**

98- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur le tourisme le 15 février 2019 à Ankara sur le thème « Stratégies de gestion durable des destinations dans les pays membres de l'OCI », se félicite de ses recommandations politiques suivantes :

- Représentation équitable de la participation communautaire en offrant une formation des ressources humaines, des programmes de renforcement des capacités et de certification, en renforçant la chaîne de valeur locale, en intégrant la production locale dans les achats et en minimisant les fuites, en encourageant l'entrepreneuriat local dans le tourisme, en menant des campagnes médiatiques et en sensibilisant les touristes à la durabilité.
- Identifier les indicateurs de performance clés pour le développement du tourisme durable sur la base des normes internationales et de l'accord sur le changement climatique afin de contrôler les performances de chaque pays par rapport à un ensemble d'indicateurs prédéterminés et d'encourager les actions correctives lorsque les objectifs ne sont pas atteints.
- Identifier les ressources touristiques matérielles et immatérielles actuelles et potentielles en prenant en considération la capacité de charge des destinations, ainsi que de leur protection et de leur survie à long terme, tout en évitant le tourisme excessif.
- Les mécanismes requis (par exemple la contribution volontaire, la taxe de séjour, les taxes environnementales) pourraient être introduits pour financer les activités de développement durable visant à protéger, préserver la qualité de la vie locale et minimiser les coûts liés au tourisme.
- Assurer une planification et une commercialisation efficaces des destinations de manière à ce que l'offre et la demande se rencontrent à un niveau optimal et diversifiées.

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / .....)

99- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 14<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur le tourisme le 31 octobre 2019 à Ankara sur le thème du « Développement des corridors touristiques à destinations multiples dans les pays membres de l'OCI », **se félicite** des recommandations politiques suivantes :

- Planification des axes basée sur une analyse SWOT approfondie, l'évaluation des infrastructures et l'analyse de la valeur sociale et l'identification des actifs par le biais d'une recherche menée par des experts,

- Utiliser des modèles de partenariat public-privé pour la planification et la gestion efficaces des axes touristiques et encourager la participation et la collaboration de tous les acteurs concernés,
- Identifier un ensemble complet d'indicateurs, promouvoir la collecte harmonisée de données liées au tourisme ainsi que l'analyse pour suivre efficacement la performance du corridor et la rétroaction dans la stratégie du corridor pour créer des synergies,
- Améliorer l'image de marque et le marketing des corridors touristiques dans la région de l'OCI à travers, entre autres, des plates-formes de marketing interactives communes et des contenus générés par les utilisateurs (storytelling) dans les plates-formes TIC pour créer des marques uniques,
- Créer et diversifier les sources de financement des axes touristiques en vue d'assurer la durabilité de leur gestion et de leur commercialisation.

(Réf : Document Code OIC/COMCEC/.....)

100- **Invite** les Etats Membres qui se sont inscrits au groupe de travail du COMCEC sur le tourisme à participer activement à la 15<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail sur le tourisme qui se tiendra le 9 avril 2020 à Ankara, sur le thème « Promouvoir l'esprit d'entreprise pour la compétitivité de l'industrie du tourisme » et sa 16<sup>ème</sup> réunion qui se tiendra sur le thème du « tourisme santé : Développer le tourisme thermal et Spa dans les pays membres de l'OCI » et **appelle** également les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au groupe de travail du COMCEC sur le tourisme.

101- **Salue** les efforts de l'Azerbaïdjan, de la Gambie, du Mali, du Mozambique et du CIDC pour les projets suivants mis en œuvre avec succès en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Etablissement d'une Organisation de Gestion de la Destination : Cadre Conceptuel pour l'Azerbaïdjan, le Cameroun et l'Iran » mis en œuvre par l'Azerbaïdjan en partenariat avec le Cameroun et l'Iran,
- Le projet intitulé « Formation des fournisseurs d'hébergement dans les pays membres de l'OCI sur les normes d'un tourisme favorable aux Musulmans et la prestation de services de qualité » mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal, le Nigéria et la Malaisie,
- Le projet intitulé « Renforcement des capacités des organisations de gestion des destinations des Etats membres de l'OCI » mis en œuvre par le Mali en partenariat avec sept autres Etats membres,

- Le projet intitulé « Renforcement des capacités humaines en matière de tourisme favorable aux musulmans pour la réglementation des établissements d'hébergement dans les pays membres de l'OCI » mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Etats Membres,
- Le projet intitulé « Développer un tourisme favorable aux musulmans au Guyana et au Suriname » sera mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Suriname, la Turquie et la Malaisie en coopération avec le Guyana, le SESRIC et le SMIIC.

102- **Prend acte** du rapport de la 7<sup>ème</sup> réunion du Forum du tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC tenue le 5 septembre 2018 à Istanbul, sur le thème « Perspectives pour le développement du tourisme de santé dans les pays membres de l'OCI » et **appelle** les Etats membres à participer à la 8<sup>ème</sup> réunion du Forum qui se tiendra avec le thème de « Al-Quds en tant que Destination Particulière » au dernier trimestre 2020 à Istanbul, Turquie.

103- **Prend note avec appréciation** des efforts du SESRIC pour organiser des cours de formation et des séminaires dans le secteur du tourisme, en particulier sur le tourisme halal et les statistiques du tourisme dans le cadre du Programme de renforcement des capacités (OCI-CaB).

104- **Se félicite** des efforts de l'ICCIA pour la création d'un portail sur le tourisme afin de sensibiliser les visiteurs potentiels aux attractions touristiques des pays membres.

105- **Exprime son appréciation** à la Turquie pour avoir accueilli et le CIDC et le SESRIC pour avoir organisé l'Atelier de formation pour les gestionnaires des parcs et aires protégées transfrontaliers ouest-africains du 5 au 7 novembre 2019 à Ankara/Turquie.

106- **Considérant** le faible niveau des arrivées de touristes des Pays Membres de l'OCI à Quds al-Charif, invite les Pays Membres à encourager leurs institutions, compagnies touristiques et tour-opérateurs, etc. à poursuivre leurs efforts à travers, entre autres, l'organisation de campagnes de promotion et de visites supplémentaires à Quds al-Charif pour soutenir les résidents Palestiniens d'Al-Qods et manifester leur solidarité envers eux.

107- **Prend note avec satisfaction** de l'invitation de la République Islamique d'Iran aux événements suivants liés au tourisme qui auront lieu en 2020 et appelle les Etats membres et les institutions de l'OCI concernées à participer activement dans les événements suivants :

- 13<sup>ème</sup> Salon international du tourisme et des industries connexes en février
- 3<sup>ème</sup> Salon du tourisme des Etats membres de l'OCI
- 5<sup>ème</sup> conférence du tourisme de santé des pays Islamiques

108- **Lance** en outre un appel à la République Islamique de l'Iran pour collaborer avec les institutions de l'OCI concernées pour diriger ces événements avec succès.

109- **Encourage** les Etats Membres à concentrer leurs délibérations sur le développement durable et l'éco-tourisme et de développer des projets en fonction de cela.

110- **Encourage également** les pays membres à organiser des événements de renforcement de capacité qui fassent la promotion du tourisme dans les pays membres ayant une faible arrivée de touristes.

### **Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 9)**

111- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur l'agriculture le 21 février 2019 à Ankara sur le thème « Examen des politiques commerciales agricoles pour promouvoir le commerce agricole intra-OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques suivantes ;

- Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires.
- Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commercial (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les pays membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole.
- Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants)
- Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.
- Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur le commerce agricole en vue de concevoir des politiques commerciales rationnelles et fondées sur des données factuelles.

(Réf : Document Code OIC/COMCEC/....)

112- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 14<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture, qui sert également de réunion préparatoire à la session ministérielle d'échange de vues tenue les 9 et 10 octobre 2019 sur le thème « Accroître la résilience des systèmes alimentaires des Etats membres de l'OCI face aux crises alimentaires futures », **se félicite** de ses recommandations politiques présentées sous les rubriques suivantes ;

- Cadre légal et réglementaire
- Améliorer l'agro-production et la productivité agricole
- Développement de l'infrastructure
- Financement et investissement
- Rendement du marché et accès au marché
- Promotion du commerce agricole intra-OCI / Réduction des obstacles au commerce
- Capacités humaines et institutionnelles
- Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire
- Stratégies d'adaptation et d'atténuation pour réduire les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes d'origine humaine, etc.
- Coopération internationale et régionale

(Réf: Document Code OIC/COMCEC/.....)

113- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture à participer activement à la 15<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur l'agriculture qui se tiendra le 19 mars 2020 à Ankara sur le thème « Bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Etats Membres de l'OCI » et à sa 16<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra sur le thème « Développer la production animale et l'élevage pour favoriser la sécurité alimentaire » et **appelle également** les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'enregistrer au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.

114- Le Comité a **également salué** les efforts de la Malaisie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre avec succès en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Renforcement des capacités de gestion de l'entreposage et du stockage » mis en œuvre par la Malaisie en partenariat avec l'Indonésie, le Bangladesh et la Turquie,



- Le projet intitulé « Réduction des pertes alimentaires et des déchets dans les pays de l'OCI » mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec cinq autres Etats Membres.

115- Le Comité a **pris note** des activités du CRSESPI sur l'agriculture, y compris le cours de statistique intitulé « Statistiques de l'agriculture, des forêts et des pêches » tenu les 11-12 avril 2019 et le cours de formation intitulé « Conception et ingénierie des entrepôts frigorifiques et conception et ingénierie des serres hydroponiques » tenu les 22-26 avril 2019.

116- Le Comité a **également pris note** des efforts du Groupe de la BID dans le secteur agricole, y compris le lancement du Programme régional de développement de la filière riz au profit de 10 pays de l'OCI (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Soudan) en Afrique subsaharienne et l'appui au Projet régional de cartographie de la fertilité des sols de l'Afrique de l'Ouest impliquant six pays de l'OCI (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Sénégal et Sierra Leone) en Afrique occidentale dans le but d'améliorer la production agricole et la productivité dans les zones ciblées.

117- Se félicite de l'offre renouvelée de la République de Turquie d'accueillir la 8<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole en 2020 et invite les Etats Membres et les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cette activité importante.

### **Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 10)**

118- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la réduction de la pauvreté le 4 avril 2019 sur le thème « Accès aux services de santé dans les pays membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques suivantes :

- Élaborer une stratégie/politique comprenant un système de paiement et des régimes d'assurance maladie bien conçus pour parvenir à une couverture maladie universelle,
- Renforcer les soins de santé primaires, en particulier dans les zones les plus pauvres, en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et reculées et en améliorant les interventions intégrées de promotion de la santé et de prévention,

- Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la fourniture de soins de santé sûrs et de qualité en partenariat étroit avec les autorités publiques et avec des mécanismes de suivi bien conçus,
- Encourager le développement et la mise à niveau les systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système intégré d'information en ligne sur la santé, en affectant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel.

(Réf : Document Code OIC/COMCEC/.....)

119- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 14<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail sur la réduction de la pauvreté tenue le 6 novembre 2019 à Ankara, sur le thème « La mortalité infantile et maternelle dans les pays Islamiques », **se félicite** des recommandations politiques suivantes :

- Élaborer une stratégie/politique pour améliorer l'accès aux soins de santé maternelle, néonatale et infantile (MNCH) et pour assurer une répartition équitable des prestataires de soins,
- Améliorer le fonctionnement du système de santé et la qualité des soins de santé maternelle, néonatale et infantile par la formation et la pratique des protocoles recommandés en matière de normes de soins et le suivi régulier des normes
- Améliorer le continuum des soins de santé maternelle, néonatale et infantile pour assurer des services ininterrompus avant et pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale, notamment en élaborant des programmes spécifiques de transferts monétaires conditionnels,
- Développer/améliorer les systèmes intégrés de gestion de l'information sanitaire pour le suivi du niveau de soins de santé maternelle et infantile et la déclaration des naissances et des décès, y compris les décès maternels, aux niveaux national et local,
- Élaborer des programmes d'éducation durables sur les soins de santé pour les femmes et les enfants offerts à la communauté en vue d'éliminer les inégalités liées à un faible niveau d'éducation.

(Réf : Document Code OIC/COMCEC/.....)

120- **Appelle** les Etats membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur la réduction de la pauvreté à participer activement à la 15<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail qui se tiendra le 26 mars 2020 à Ankara sur le thème « Eradiquer la Pauvreté Urbaine dans

les Etats Membres de l'OCI », ainsi qu'à sa 16<sup>ème</sup> réunion qui se tiendra sur le thème « Un Logement Décent pour les Pauvres dans les Etats Membres » et invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire à ce Groupe de Travail du COMCEC.

121- **Salue** les efforts de l'Afghanistan, du Nigéria, du Suriname, de la Turquie et du SESRIC pour les projets suivants mis en œuvre avec succès en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Amélioration de la qualité de l'éducation par les technologies de l'information et de la communication dans les pays de l'OCI » mis en œuvre par l'Afghanistan en partenariat avec l'Iran, la Turquie et la Palestine.
- Le projet intitulé « Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation de la base dans les pays de l'OCI » mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Turquie et la Gambie.
- Le projet intitulé « Renforcement des capacités des centres de formation professionnelle pour les personnes handicapées dans certains pays de l'OCI » a été mis en œuvre par le Suriname en partenariat avec la Turquie et la Guyane.
- Le projet intitulé « Développer des lignes directrices sur les systèmes de réseaux de sécurité sociale pour les pays de l'OCI » mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec cinq autres Etats Membres.
- Le projet intitulé « Développement des compétences numériques dans les pays de l'OCI » mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 16 Etats Membres.

*i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)*

122- **Réitère sa demande** aux Etats membres qui se sont engagés auprès du FSID à remplir leurs engagements et demande au Groupe de la BID de faire rapport à la 36<sup>ème</sup> session du COMCEC sur les insuffisances dans la réalisation de l'objectif de capital du FSID.

123- **Rappelle** les résolutions pertinentes des récentes sessions du COMCEC sur les observations des Pays Membres pour améliorer les performances du FSID, **demande** au FSID de se concentrer sur les domaines directement liés à la pauvreté et à l'amélioration de la vie des segments défavorisés de la société afin de générer un impact direct sur la réduction de la pauvreté, en particulier par le biais de projets de petite et moyenne taille basés sur des subventions.

124- **Prend note** des rapports de la BID sur le FSID et le PSDA, **reconnait** le progrès réalisé dans le PSDA et **demande** à la BID de préparer des rapports d'évaluation sur le PSDA, à l'achèvement de ses projets, en fournissant des détails sur les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, les leçons retenues, etc. et de les soumettre aux forums appropriés de l'OCI, ainsi qu'aux prochaines réunions du COMCEC.

125- **Demande** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris les ressources gouvernementales, non-gouvernementales et le secteur privé dans les Etats Membres.

126- **Rappelle** les résolutions pertinentes des précédentes sessions du COMCEC concernant le projet de renforcement des capacités devant être financé par le groupe de la BID et mis en œuvre par le SESRIC en vue de la finalisation du programme sur le coton de l'OCI, **se félicite** de l'annonce du groupe de la BID selon laquelle l'allocation de fonds au projet de renforcement des capacités de SESRIC sera bientôt finalisée dans le cadre du « Programme de transfert de capacités et de technologie du coton à couplage inverse de la BID ».

*ii) Programme de l'EPF-OCI*

127- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC en vue d'améliorer les capacités et la qualité des ressources humaines dans les Pays Membres et **appelle** le SESRIC à mobiliser plus de ressources financières pour le Programme de l'OCI-PFP.

128- **Exprime** son appréciation au SESRIC et au ISESCO pour la préparation de la Feuille de Route stratégique de l'OCI – TVET 2020 – 2025 en coopération avec les Etats Membres, et **salue** les domaines de priorité et de coopération contenus dans la Feuille de Route développée pour améliorer la qualité de la mise en œuvre de l'éducation technique et professionnelle ainsi que les programmes de formation dans les Etats Membres.

129- **Invite** les Etats Membres à exercer des efforts dans la mise en œuvre de la Feuille de Route afin d'assurer un cadre commun qui soutiendra la coopération entre les Institutions concernées pour établir et maintenir des politiques et des programmes durables de TVET.

130- **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI, au SESRIC, au ISESCO, au groupe de la BID et aux autres institutions de l'OCI à fournir de l'assistance technique aux Etats Membres sur les concernant la TVET, et **demande** au SESRIC de surveiller la mise en

œuvre de la Feuille de Route dans le cadre de son programme de formation et d'éducation professionnelle (OCI –VET) et de soumettre le rapport de progrès aux Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi.

*iii) Mise en Œuvre des ODD*

131- **Rappelle** la résolution pertinente de la 34<sup>ème</sup> Session du COMCEC, **prend note** de la liste des activités liées aux ODD des Institutions pertinentes de l'OCI en vue de l'application des ODD dans les Etats Membres et regroupées par le Bureau de Coordination du COMCEC et **appelle** les Etats Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement à ces activités.

132- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de compiler les activités des institutions de l'OCI concernées par les objectifs de développement durable dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de la faim, de l'éducation, de l'égalité des sexes, du travail décent et de la croissance économique, de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure et du changement climatique.

133- **Prend note avec appréciation** du rapport présenté par le SESRIC intitulé « Vers la réalisation des objectifs prioritaires de développement durable dans les pays de l'OCI », **demande** au SESRIC de préparer des rapports d'activité annuels sur le progrès concernant l'accomplissement des BDS prioritaires dans les pays membres de l'OCI et de les soumettre aux sessions ministérielles du COMCEC et **demande également** au SESRIC de poursuivre ses activités de formation statistique avec un accent sur les BDS prioritaires pour les bureaux statistiques nationaux des Etats membres dans le cadre du Programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB).

**Renforcement de la Coopération Financière (Ordre du jour : Point 11)**

134- **Prenant note avec appréciation** de la tenue de la 12<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière le 28 mars 2019 à Ankara sur le thème « Le financement de l'infrastructure par la finance Islamique dans les Etats membres de l'OCI », **se félicite** de ses recommandations politiques suivantes ;

- Élaborer un cadre juridique et réglementaire pour créer un environnement propice à la réalisation d'investissements de grande envergure dans les infrastructures par le biais de la finance Islamique,

- Augmenter le nombre et la part des institutions financières non bancaires islamiques afin d'accroître la contribution de la finance Islamique aux investissements dans l'infrastructure,
- Développer l'infrastructure des marchés des capitaux islamiques pour faciliter l'émission de différents types de projets Sukuk et d'autres instruments, selon les besoins, pour les projets d'infrastructure,
- Encourager les modèles innovants à utiliser le secteur social Islamique (Zakat, Waqf et Sadaqah) pour fournir des services d'infrastructure sociale (tels que l'éducation et la santé) à condition qu'ils soient conformes à la Charia,
- Améliorer la capacité et le capital humain pour accroître l'utilisation de la finance Islamique pour le financement des infrastructures.

(Réf : Document Code OIC/COMCEC/.....)

135- **Prenant note avec appréciation** de la convocation de la 13<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière le 17 octobre 2019 à Ankara sur le thème "Améliorer le secteur du Takaful dans les Etats Membres de l'OCI », se félicite de ses recommandations politiques suivantes :

- Développer un cadre juridique et réglementaire complet pour l'industrie du Takaful afin de faciliter les opérations, la transparence et la gouvernance dans ce secteur,
- Promouvoir la personnalisation des produits dans le secteur Takaful et introduire de nouveaux produits en fonction de l'évolution des besoins du marché,
- Encourager le développement des talents par des programmes de formation et de certification professionnelle et sensibiliser les acteurs du secteur Takaful,
- Offrir des incitations à l'industrie du Takaful afin d'améliorer sa compétitivité et la durabilité de ses activités, créant ainsi des conditions de concurrence équitables pour l'industrie.

(Réf: Document Code OIC / COMCEC / .....)

136- **Invite** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière à participer activement à la 14<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière qui se tiendra le 12 mars 2020, à Ankara, sur le thème « Améliorer le Cadre de Gouvernance de la Charia en Finance Islamique », ainsi qu'à sa 15<sup>ème</sup> réunion qui se tiendra sur le thème "Les Efforts de Normalisation en Finance Islamique" et **invite également** les Etats Membres qui ne l'auront pas encore fait à s'inscrire au Groupe de travail de coopération financière du COMCEC.

137- **Salue** les efforts du Mozambique, du Nigéria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2019 dans le cadre du sixième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé « Renforcement des Capacités sur la Finance Islamique au Mozambique, en Gambie et au Nigéria » mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec la Gambie et le Nigéria,
- Le projet intitulé « Instruments Islamiques de Gestion de la Liquidité pour le Développement Durable des Institutions Financières Islamiques » mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Gambie, Togo et la Malaisie,
- Le projet intitulé « Evaluation des Marchés des Valeurs Mobilières Immobilières et des Paysages Réglementaires du COMCEC pour le Renforcement des Marchés des Capitaux » mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec dix autres Etats Membres.

*i) Forum des Bourses de Valeurs OCI*

138- **Accueille favorablement** le rapport de la 13<sup>ème</sup> réunion du Forum des Echanges de l'OCI, qui a été accueillie par Borsa Istanbul le 26 septembre 2019 à Istanbul et **se félicite** de l'organisation de la « Formation de Certificat sur les Marchés des Capitaux Islamiques et Sukuks » les 27-28 septembre 2019.

139- **Prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des Echanges de l'OCI sur les efforts du Groupe de Travail du Forum sur les Métaux Précieux pour la réalisation du Projet d'Echange d'Or de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs nécessaires à l'établissement du Marché d'Or de l'OCI.

140- **Invite** les Etats Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux, notamment en trouvant des homologues et en désignant des points focaux dans leurs pays respectifs pour diriger le projet d'échange d'or de l'OCI.

141- **Invite** également toutes les bourses (y compris les bourses de valeurs, les bourses de marchandises, les bourses de produits dérivés et les bourses de métaux précieux) et les autres parties concernées des Etats membres intéressés à soutenir activement le groupe de travail du Forum sur les métaux précieux, à engager des discussions et à aider à la formulation du modèle d'affaires pour un marché de l'or de l'OCI fonctionnant correctement.

142- **Demande** à Borsa Istanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, en coopération avec la BID, de continuer à travailler à la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels et de développer des produits et des services efficaces fondés sur l'Indice.

143- **Prend note** des efforts du Secrétariat du Forum des Echanges de l'OCI pour l'établissement d'un fonds pour la mise en opération de l'index S&P OCI/COMCEC Charia 50.

144- **Invite également** les Etats Membres à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les Indices, y compris la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels, produits et services basés sur l'Index.

145- **Salue** la proposition de Borsa Istanbul en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, d'accueillir la 14<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2020 à Istanbul et **demande** à tous les Etats Membres de prendre part activement à cette Réunion.

*ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux*

146- **Salue** le rapport de la 8<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, qui a été accueilli par le Conseil des Marchés de Capitaux de la République de Turquie le 26 septembre 2019 à Istanbul.

147- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le Renforcement des Capacités, le Développement des Marchés et la Littératie Financière, et **appelle** les Etats Membres à soutenir les efforts du Forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

148- **Prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des régulateurs du marché des capitaux du COMCEC sur la création d'une plate-forme électronique du COMCEC pour l'immobilier et la bourse immobilière du COMCEC entre les Etats membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et techniques nécessaires à la création de la plate-forme électronique du COMCEC pour l'immobilier et de la bourse immobilière.



149- **Rappelant** la résolution pertinente de la 34<sup>ème</sup> session du COMCEC, **invite** les Etats membres intéressés à participer activement à la mise en place de la plate-forme électronique immobilière du COMCEC/COMCEC Real Estate Exchange et les invite à identifier leurs organismes agréés ainsi qu'à les notifier au Secrétariat du Forum pour renforcer la coordination.

150- **Salue** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 9<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2020, et demande à tous les Etats Membres de participer activement à cette Réunion.

*iii) Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC*

151- **Accueille favorablement** le communiqué de la 1<sup>ère</sup> réunion du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC accueilli par la Banque Centrale de la République de Turquie à Bodrum/Turquie du 22 au 24 septembre 2019.

152- **Se félicite** également de l'offre de la Banque Centrale de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC, d'accueillir la 2<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2020, et demande à tous les Etats Membres de participer activement à cette Réunion.

153- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Etats Membres sur les différents aspects de la coopération et **demande** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des Etats Membres.

**Echange de vues sur la "Promotion de Systèmes Alimentaires Durables dans les Pays Islamiques " (Point 12 de l'ordre du jour)**

154- **Accueille** favorablement les recommandations politiques de la 14<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture sur "l'Accroissement de la Résilience des Systèmes Alimentaires dans les Pays Membres de l'OCI face aux Futures Crises Alimentaires" organisée les 9-10 octobre 2019 à Ankara, Turquie.

(Réf : Document Code OIC / COMCEC / .....)

**Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues**

155- **Décide** sur « Promouvoir l'Entreprenariat pour la Compétitivité du Secteur du Tourisme » comme thème pour la Session des Echanges de Vue à la 36<sup>ème</sup> Session du

COMCEC et **demande** au Groupe de Travail de Tourisme du COMCEC lors de sa 36<sup>ème</sup> Réunion, en coopération avec les Institutions de l'OCI concernées, de venir avec des recommandations concrètes de politique sur ce sujet et de les rapporter à la 36<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

**Date de la 36<sup>ème</sup> Session du COMCEC (Ordre du jour : Point 13)**

156- **Décide** que la 36<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi aura lieu les 20-21 avril 2020 à Ankara, Turquie et que la 36<sup>ème</sup> Session du COMCEC aura lieu les 23-26 novembre 2019 à Istanbul, Turquie.

**Questions Diverses**

*i) Renouvellement des membres du Bureau*

157- **Elit** l'Etat du Koweït, la République d'Indonésie et la République Fédérale du Nigéria en tant que Vice-Présidents du Bureau du COMCEC représentant respectivement les régions arabe, asiatique et africaine et la République Islamique du Pakistan en sa qualité de Rapporteur, à compter du 36<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ; à la suite de cette élection, la composition du Comité de Suivi est la suivante ;

<u>Pays</u>	<u>Statut</u>
République de Turquie	: Président (permanent)
Etat de Palestine	: Vice-Président (Permanent)
Royaume d'Arabie Saoudite	: Vice-Président (Permanent)
Etat du Koweït	: Vice-Président (représentant la région Arabie)
République d'Indonésie	: Vice-Président (représentant la région Asie)
République Fédérale du Nigéria	: Vice-Président (représentant la région Afrique)
Etat du Qatar	: Membre du Bureau précédent
Malaisie	: Membre du Bureau précédent
République du Gabon	: Membre du Bureau précédent
République Islamique du Pakistan	: Rédacteur